



CUQ-TOULZA

Envoyé en préfecture le 19/12/2025  
Reçu en préfecture le 19/12/2025  
Publié le 19/12/2025  
ID : 081-218100766-20251219-DECISION2025\_24-DE

## DÉCISION DU MAIRE N° 24 DU 19/12/2025

### *Convention d'utilisation d'un local Local situé au 7, place Occitane*

**Monsieur le Maire de Cuq-Toulza (Tarn),**

Vu la délibération en date du 25 janvier 2023 listant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

**Considérant** les conventions d'utilisation du local commercial situé au 7, place Occitane par Mme FAUGE Carole depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2023 jusqu'au 31 décembre 2025 ;

**Considérant** que l'activité de Mme FAUGE Carole (coiffure) nécessite l'installation de matériel spécifique ;

**Considérant** que Mme FAUGE Carole ne pourra pas exercer son activité pendant deux mois ;

**Considérant** les difficultés de vider le local pour une courte période, il est proposé de renouveler la convention actuelle pour deux mois supplémentaires, à un tarif réduit ;

#### DECIDE

**De signer** la convention d'utilisation du local situé au 7 place Occitane avec Mme FAUGE Carole pour 2 mois, du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 28 février 2026, pour un montant de 50 € mensuels.

A Cuq-Toulza, le 19 décembre 2025.

Le Maire,  
M. Jean-Claude PINEL

